

2017-02-01 : ADOPTION DU COMPTE RENDU DU 25 JANVIER 2017 :

Monsieur Le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir procéder à l'adoption du compte-rendu du 25 janvier 2017. Le compte rendu a été transmis aux élus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le compte rendu du 25 janvier 2017.

N° 2017-02-02 : CONSTRUCTION D'UN ALSH – CHOIX DES TITULAIRES DES LOTS DE TRAVAUX

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil municipal la mise en concurrence relative à la construction de l'ALSH.

Le marché est passé selon une procédure adaptée. Il comprend 14 lots.. Monsieur Le Maire présente au Conseil municipal la synthèse du rapport d'analyse :

LOT	ENTREPRISE	BASE	détails OPTIONS	BASE + OPTIONS RETENUES
Lot n°01 : VRD	LAURIERE	166 000,00	sans	166 000,00
Lot n°02: Gros œuvre	SMS	224 550,00	sans	224 550,00
Lot n°03 : Charpente métallique	CANCE	78 500,00	sans	78 500,00
Lot n°04 : Couverture Bac acier / étanchéité <i>option végétalisation</i> <i>option bardage vieux cuir</i>	SMAC	242 000,00	7 433,28 0,00	242 000,00
Lot n°05 : Menuiserie aluminium / serrurerie	ALUMIN	115 034,12	sans	115 034,12
Lot n°06 : Menuiseries bois <i>option Aménagements de placard</i> <i>option Rayonnages</i> <i>option banc incurvé</i>	RICHARD	60 860,00	5 550,00 4 450,00 1 785,00	68 195,00
Lot n°07: Plâtrerie	G.B.C	68 051,00	sans	68 051,00
Lot n°08 : Faux plafonds	G.B.C	13 679,24	sans	13 679,24
Lot n°09 : Revêtements de sol souples	PLAMURSOL	45 000,00	sans	45 000,00
Lot n°10 : Peinture	L.T.B	22 000,00	sans	22 000,00
Lot n°11 : Electricité	ENELEC	78 992,12	sans	78 992,12
Lot n°12 : Chauffage / Ventilation / Plomberie <i>option Rafraichissement</i>	GENICLIME	171 500,00	3 500,00	175 000,00
Lot n°13 : Paysage <i>option bancs</i> <i>option contrat entretien espaces verts</i>	LAFITTE	143 000,00	10 400,00 2 750,00	145 750,00
Lot n°14 : City stade <i>option Terrassement spécifique</i>	LAURIERE	47 000,00	2 756,00	49 756,00
TOTAL HT		1 476 166,48		1 492 507,48
TOTAL TTC		1 771 399,78		1 791 008,98

Les dépenses seront imputées à l'article 2313 du programme 70.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité l'attribution des lots 1 à 14 telle que présentée ci-dessus et autorise Le Maire à signer tous les documents se rapportant à leur mise en œuvre.

N° 2017-02-03 : EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE ET DU RESTAURANT SCOLAIRE – CHOIX DES TROIS CANDIDATS ADMIS A PRESENTER UNE ESQUISSE

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil municipal la mise en concurrence relative au projet objet de la délibération.

Le nombre de candidatures reçues est arrêté à trente-quatre.

Après analyse et débat, la commission de travail a décidé de retenir :

- **L'atelier d'architectes KOCKEN ET DUVETTE,**
- **L'agence DUFON architectes associés,**
- **L'agence d'architecture SANTANGELO ET RENARD.**

Ces trois agences d'architecture seront conviées à une réunion de présentation du projet et seront destinataires du cahier des charges rédigé en partenariat avec le CAUE de la Gironde.

Monsieur Le Maire rappelle que le marché est passé sous la forme d'une procédure adaptée et qu'une indemnité fixée à 7 000 euros hors taxes sera versée aux candidats qui remettront un projet en adéquation avec les attentes de la collectivité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le présent choix de la commission de travail et autorise Le Maire à signer tous les documents se rapportant à sa mise en œuvre.

Tour de table :

Jacky BIAUJAUD précise que les alimentations en eau prévues au Bois Roudet II et au parc paysager seront réalisées très prochainement.

Gaëlle GUILLEMOTO présente les rencontres suivantes qui pourraient intéresser les élus

- 25ème club DD des Elus Girondins sur le thème de l'égalité femmes-hommes a eu lieu vendredi 27 janvier. Intervention sur les stéréotypes a été présentée. La Mission départementale pour l'égalité Femme-Homme, installée en janvier 2016, propose pour la première fois un rapport, ainsi qu'un plan d'actions départemental. <http://www.gironde.fr/upload/docs/application/pdf/2016-10/rapport-egalite-femmes-hommes.pdf>
- 24 mars séminaire contre la lutte des stéréotypes pour le personnel de la petite enfance.
- réunion sur l'évolution des compétences intercommunales le 20 février 2017 de 14h à 17h au SDEEG, pour aborder la question des compétences des EPCI (l'harmonisation suite aux fusions et l'évolution des compétences suite à la loi NOTRe) ainsi que le volet

financier et fiscal des EPCI (régimes fiscaux, évaluations des charges, attributions de compensation et CLECT). L'inscription est gratuite et ouverte aux élus et agents des communes et intercommunalités.

Un rappel est fait sur la nouvelle réglementation liée aux produits phytosanitaires qui impose zéro pesticide dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1er janvier 2017 <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-pesticides-interdits-dans-les,39463.html>

Enfin, Gaëlle GUILLEMOTO informe les élus sur le lieu de broyage mensuel déplacé en raison de la réhabilitation prochaine du potager communal par Rue de l'Espoir et l'ALEJ.

Bénil MAZIERES rappelle les nuisances occasionnées par les travaux de la base logistique en construction. Monsieur Le Maire adressera un rappel aux responsables du chantier afin que toutes les dispositions soient prises pour que le chantier se réalise dans les meilleures conditions possibles.

La séance est levée à 19h.